



Compte Rendu du Comité d'Etablissement du 12 juillet

Lecture déclaration CGT (ci-jointe)

Bilan intermédiaire de la formation (pour information):

Les années suivent et ne se ressemblent pas ! Pour 2012, les différents plans de formation prévus sont globalement en avance sur le projeté ! Nous arrivons à presque 70% d'effectué pour ce milieu d'année. De plus, on nous annonce que le quota d'heures de formation prévu est en augmentation par rapport au prévisionnel. **Pour la CGT, cette augmentation par rapport aux années précédentes est une chose, mais nous avons tout de même tenu à rappeler que les années précédentes, nous avons toujours dénoncé le quota global d'heures en constantes diminution. Nous regrettons que les demandes de DIF par les agents soient toujours aussi peu nombreuses, ainsi que les CIF et les VAE. Toutes ces possibilités ouvertes aux agents, pour leur permettre une évolution de métier ou de carrière, avec dans certains cas une reconnaissance de diplôme, ne sont pas à la hauteur des enjeux de notre entreprise et du maintien des compétences avec les départs massifs en inactivité à venir. Les Directions confirment que dans la grande majorité des demandes de DIF, celles-ci sont très rarement refusées. Nous ne pouvons que vous conseiller dès maintenant de voir les formations au travers du DIF que vous pourriez faire et enclencher rapidement vos demandes.**

Bilan partiel des contrats aidés et des contrats à temps partiel (pour information):

Les contrats à temps partiel, dans nos UCF vont de 17,5h/semaine à 32h/semaine. 133 agents ont choisi cette possibilité de temps de travail. Les agents féminins représentent 104 de ces contrats, et c'est dans le collège exécution que ces contrats à temps partiel sont le plus choisis (60%). Il est à noter, qu'aucun agent du collège cadre n'a opté pour le temps partiel. **Nous sommes intervenus sur le « choix » que peuvent faire certains agents à choisir un temps partiel. Si pour certains, ce mode de contrat, est un réel choix de vie, nous nous interrogeons sur le fait que ce « choix » porte en grande majorité sur des agents féminins. Est-ce que les différents aménagements du temps de travail des ex-centres en 1999 ont « forcé » certaines personnes à effectuer ce choix, contraint, pour leur permettre une réelle vie de famille ? En tout état de cause, nous avons demandé à ce que soit portée cette réflexion lors des futures négociations sur l'Aménagement du Temps de Travail dans nos Unités. N'oublions pas que les Directions doivent réfléchir sur un accord mêlant Vie Professionnelle et Vie Privée !!!**

Rapport Annuel d'ensemble (pour information):

La période estivale est propice, pour le Comité d'Etablissement, à traiter des bilans ou rapports. Celui-ci concerne l'évolution de l'emploi dans nos UCF, nous comptons donc pour 2011, 57 « Cadres » ; 443 « Maîtrises » ; 644 « Exécutions » et 66 personnes en CDD qui sont toutes en « Exécutions ».

13 entreprises sous-traitantes ont été comptabilisées en 2011, pour 8 d'entre elles à la relève BT, les 5 autres effectuent le VPED et le repérage 13.2.

Concernant le structure des salaires, ils sont composés, à 79% du salaire fixe (un salaire variable peut y être inclus, mais uniquement pour les cadres, cette part variable peut aller jusqu'à 10% du salaire annuel), à 12% de compléments familiaux et d'emploi, à 8% de l'intéressement et l'épargne salariale et pour 1% d'autres avantages. **La rémunération « périphérique » que sont l'intéressement ou autres, ne sont qu'aléatoires, elles peuvent disparaître**

d'un jour à l'autre,.... Comment pourrions-nous vivre avec 8% d'argent en moins ?? Il est grand temps de faire réactualisé le SNB, lui seul reste la référence pour nos salaires !

Concernant le classement des salaires, sur 1144 agents pour les 3 UCF, 644 (soit 56%) sont entre les GF3 et GF6, 500 sont au dessus (267 sont en GF 7 ou 8).

Les sommes données sont en « Brut annuel », elles ne peuvent refléter une vision réelle des salaires perçus par les agents, mis à part que pour certains, le pouvoir d'achat est loin d'être « amputé »

Tranche	2011	
	H	F
< à 20 000 €	3	1
>= à 20 000 € et < à 30 000 €	186	141
>= à 30 000 € et < à 40 000 €	364	94
>= à 40 000 € et < à 50 000 €	110	30
>= à 50 000 € et < à 60 000 €	18	0
>= à 60 000 € et < à 70 000 €	4	2
>= à 70 000 € et < à 80 000 €	4	1
>= à 80 000 € et < à 90 000 €	5	0
>= à 90 000 € et < à 100 000 €	2	1
>= à 100 000 €	3	0

Bilan des congés sans soldes et congés pour création d'entreprise (pour information):

Au premier semestre 2012, dans nos 3 UCF, il y a 10 agents concernés par les différentes possibilités de congés (longue durée). 2 sont en congés sans solde pour convenance personnelle ; 5 sont en congés création d'entreprise ou assimilés ; 2 sont en congés parental d'éducation et le dernier est en parcours accompagné de mobilité externe (c'est la nouvelle dénomination pour la création d'entreprise)

Bilan des emplois et contrats particuliers (pour information):

Les faits marquants de ces chiffres arrêtés au 2^{ème} trimestre 2012, sont pour les 3 UCF, le rattachement des agents mutés vers les URE (dossier « racco » 2011) au nombre de 197 ; 13 départs en inactivité de service ; 27 embauches ; 16 entrées à l'UCF Lorraine (venant d'AFC, dossier Acheminement Gaz) ; 54 publications de postes ont été faites aux 3 UCF depuis le début de l'année, un bien trop grand nombre d'entre elles n'ont pas trouvé de candidats. **Nos Directions devraient s'interroger sur l'attractivité de nos emplois (surtout au niveau des rémunérations)**

Dépassements du temps de travail (pour information):

L'obligation faite aux employeurs de ne pas faire dépasser le temps de travail des salariés au dessus de 10h Art L3124-34 du Code du travail (12h dans le cas de dérogation suite à un accord) commencerait à devenir effectif. Nous constatons une légère baisse de ces dépassements, mais ne pouvons accepter qu'il puisse y avoir des dépassements journalier de temps de travail au delà des 12h et encore moins dépassant les 14h de travail / jour. **Nous espérons, sans toute fois trop y croire, que les accords « astreinte » des UCF permettront de se conformer totalement au code du travail. Seul l'avenir nous le confirmera ! N'oublions pas qu'au travers de ces documents il n'est fait état que du temps de travail, à aucun moment nous n'avons de vision sur le respect du temps de repos (11h consécutives sans travail effectif) Nous attendons que les Directions confirment leur volonté d'associer le bien être au travail en conciliant Vie Professionnelle et Vie Privée.**

Nous vous souhaitons de passer d'agréables congés d'été, de profiter de votre famille et de vos proches et espérons vous retrouver, reposés, motivés et revendicatifs à la rentrée !

Vos élus CGT :

**José ARDURA, Pascal DAVAL, Stephane LAURENT, Didier LETT, Olivier MOTTON,
Alain PINON, Antonio PRESUTTI, Pascal THEIS, Pascal TOZZI, Gilbert VANNET**

RSCE: Hervé PILLER